Du travail à l'activité

Pour la défense d'un revenu universel non discriminant

Michel BOUDJEMAÏ

cadre pédagogique, responsable des enseignements juridiques à l'IRTS,
docteur en droit public, chercheur associé aux CRDT, URCA, et Lab-LEX (Brest)

DOI : https ://doi.org/10.17184/eac.9743

Résumé : La centralité du travail dans un monde où l'homme devient de moins en moins indispensable, notamment du fait du progrès en général et de la place de l'intelligence artificielle en particulier est déjà en voie d'être remise ne cause. La machine se substitue au travailleur dans tous les domaines, certains plus que d'autres. Si à l'avenir le travail ne constitue plus la garantie de subvenir à ses besoins, il faudra inventer une nouvelle garantie. Nous pensons que prochainement la référence deviendra l'activité et non plus le travail. Mais l'activité devra être rémunérée comme le travail l'est par la mise en place d'un revenu universel. Il s'agit d'une utopie mais d'une utopie réaliste. Les freins à un tel projet de société ne sont pas insurmontables. Il faudra trouver le point d'équilibre.

Mots-clés : activités, revenu universel, égalité, bonheur collectif, projet sociétal

---

Philippe Van Parijs, philosophe et économiste belge, père de la théorisation du revenu de base, rapporte avoir exposé à John Rawls, auteur de la théorie de la justice, sa théorie d'un revenu universel sans contrepartie. Rawls en désaccord avec cette idée, lui aurait répondu que *« ceux qui font du surf toute la journée à Malibu devraient trouver une façon de subvenir à leurs propres besoins et ne pourraient bénéficier de fonds publics »*. En réponse, Van Parijs publiera, en 1991, « *Why Surfers Should be Fed : The Liberal Case for an Unconditional Basic Income* »[1] avec en couverture, un surfeur.

Dans tous les cas, les idées sont faites pour voyager. Comme l'écrivait si justement Victor Hugo, « On résiste à l'invasion des armées, on ne résiste pas à l'invasion des

[1] Pourquoi les surfeurs devraient être nourris : l'argument libéral en faveur d'un revenu de base inconditionnel

idées »[2]. Mon propos sera articulé autour de deux idées principales. D'abord, celle de la centralité du travail qui nous empêche d'entrevoir un autre modèle de société, la mise en œuvre d'un revenu universel (I). Puis, celle de la reconnaissance des choix individuels qui nous conduirait vers une société plus heureuse et plus douce (II).

1 De la centralite du travail a l'obligation de mettre en oeuvre un revenu universel.

La centralité du travail ou obsession pour le travail a conduit le législateur à créer un droit à la déconnexion[3]. Ce nouveau droit nous dit quelque chose de l'emprise du travail sur nos vies. Au point d'amener le législateur à reconnaître un droit pour l'un, le salarié, et une obligation pour l'autre, l'entreprise[4].

Peut-être est-il temps de réinterroger cette centralité pour penser la place de l'humain dans le monde du travail. Monde qui, par ailleurs, se robotise de plus en plus au point de réduire le besoin d'êtres humains dans le processus de production. Il est sans doute urgent que le travail redevienne « réellement humain » comme nous y invite Alain Supiot car il tend à se déshumaniser. Le travail n'est pas une marchandise comme les autres[5]. Or, tout démontre qu'il est traité comme tel. Toujours selon cet auteur, dans une société gouvernée par les nombres on « réduit le travail en un produit que l'on gère comme n'importe quel autre produit (gestion des stocks, remplacement…)[6]. Si le système tient encore, particulièrement dans les métiers du soin (dits du care), c'est grâce à la « servitude volontaire » [7] de ses agents. Rappelons-nous des soignants salués comme des héros durant la crise sanitaire du Covid 19.

Posons l'idée que toutes les vies se valent et méritent d'être vécues dignement. Ayons à l'esprit la petitesse de notre condition humaine et l'extrême vulnérabilité de notre espèce dans l'immensité pascalienne de l'univers.

Certains philosophes soutiendront que le travail permet de se réaliser, voire qu'il « crée l'homme »[8]. A l'inverse, d'autres pensent, à l'instar d'Hannah Arendt, que le travail est une condition de notre survie et donc une nécessité. Tout est question de point de vue finalement.

Le revenu universel est un moyen de redonner une dignité à chacun. Comme un projet de société tourné vers la construction d'un droit au bonheur pour tous. Une Utopie réaliste[9] si l'on prend le temps de s'y attarder un peu.

Tentons de comprendre les raisons justifiant la place centrale accordée au travail dans nos sociétés modernes.

---

[2]Hugo V., Histoire d'un crime, 1877 cité par Hamon B., Ce qu'il faut de courage. Plaidoyer pour le revenu universel, Équateurs, 2020, p.1.

[3]Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels dite « Loi travail »..

[4]Code du travail, art. L.2242-17, 7°.

[5]Supiot A., Le travail n'est pas une marchandise, Leçon de clôture, Édition du Collège de France, 2019.

[6]Supiot A., Gouvernance par les nombres, Fayard, 2015.

[7]Discours de la servitude volontaire, Étienne de la Boétie, XVI.

[8]Engels, Le rôle du travail dans la transformation du singe en homme, Broché, 2024.

[9]Bergman R., Utopies réalistes. En finir avec la pauvreté. Seuil, 2017.

Published in : ROSA, Fabrice ; THURIOT, Fabrice (dir.), *Travail, territoires et transitions. Actes du colloque de 2025 à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005977, doi : 10.17184/eac.9782813005977

D'abord, des raisons tirées de notre culture judéo-chrétienne

Une fois chassés du jardin d'Eden à la suite du péché originel, Adam et Eve sont condamnés à devenir mortels et à devoir travailler pour vivre. D'une certaine manière, Dieu les met au travail. Le travail provient d'un ordre divin que le chrétien considère comme une dignité correspondant à la volonté de Dieu. On perçoit l'imbrication entre la morale chrétienne et la théorie économique contemporaine. Le christianisme marque une nette rupture avec la conception du travail dans l'Antiquité. Cette dernière valorisait le temps consacré à l'étude, à la connaissance et aux relations sociales au détriment du temps ou l'esprit était occupé par le labeur et les soucis qui l'accompagnent. Saint Paul en s'adressant aux Thessaloniciens leur dit « Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas non plus »[10]. Saint Benoît prône les valeurs de la prière (*Ora) et du travail (Labora)*. Il n'est pas surprenant alors qu'il y ait une certaine résistance à l'idée de mettre en place un revenu universel puisque travailler revient à honorer Dieu.

Malgré cela, le pape François déclara, le 17 avril 2020, dans une allocution adressée aux travailleurs pauvres, qu'il « est peut-être temps de réfléchir à un salaire universel qui reconnaisse et donne de la dignité aux tâches nobles et irremplaçables que vous accomplissez »[11]. Dans la même veine, Sénèque soutenait déjà que le travail nous détournait de l'essentiel c'est-à-dire de la connaissance et la sagesse.

Ensuite, des raisons liées à la représentation que l'on se fait des pauvres, des vagabonds et des oisifs

De façon générale, les pauvres[12] sont victimes d'un *a priori* négatif. Socialement, leur pauvreté est perçue comme la conséquence d'une mauvaise gestion de leurs prestations sociales, notamment. Ils en seraient donc responsables. Or cet argent, « mal » utilisé, provient en partie de la collectivité publique (impôt). C'est la raison pour laquelle la mise en place de contrôles renforcés est perçue comme légitime. Le sociologue Denis Colombi démontre qu'il s'agit de préjugés[13]. Il insiste, au contraire, sur la *rationalité* de la *gestion du peu* mise en œuvre par les pauvres pour subvenir à leurs besoins et, le cas échéant, à ceux de leurs familles. En vérité, pour justifier moralement la richesse des supposés méritants, entretenir l'idée des pauvres responsables de leur état servirait à bonne fin le propos. Sans doute parce que certains savent leur assigner ce rôle et conservent ainsi une place de dominant[14]. Le revenu universel comme moyen d'aller vers un travail réellement humain. Les travailleurs devraient être employés *« à des occupations où ils aient la satisfaction de donner toute la mesure de leur habilité et de leurs connaissances et de contribuer le mieux au bien-être commun »*[15].

[10] Thessalonicien, III, 10.

[11] Voir Hamon B., Ce qu'il faut de courage. Plaidoyer pour le revenu universel., Équateurs, 2020, p. 75-76.

[12] Pauvre au sens monétaire c'est-à-dire 60 % du revenu médian, soit 1288 € par mois pour une personne seule, données 2023, voir Insee, Mesurer pour comprendre, l'essentiel sur… la pauvreté, 7/7/2025.

[13] Colombi D., Où va l'argent des pauvres. Fantasmes politiques, réalités sociologiques, Editions Payot, 2020.

[14] Bourdieu P., La double vérité du travail, Actes de la recherche en sciences sociales, vol 114, septembre 1996.

[15] Le 10 mai 1944, la Conférence générale de l'Organisation internationale du travail, réunie à Philadelphie, aux États-Unis, a adopté la Déclaration de Philadelphie qui redéfinit les buts et objectifs de l'Organisation internationale du travail.

Published in : ROSA, Fabrice ; THURIOT, Fabrice (dir.), *Travail, territoires et transitions. Actes du colloque de 2025 à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005977, doi : 10.17184/eac.9782813005977

Enfin, le fait que les vagabonds et mendiants étaient considérés au moyen-âge comme une menace pour l'ordre public. Pour les croyants, leur *état* constituait une offense à Dieu. A tel point que les paroisses vont leur refuser toute aide puisqu' « en oiseuse, le diable se boute ». Le roi Jean Le Bon (1319-1364) interdisait la mendicité ou encore de se rendre dans une taverne les jours de travail. Les vagabonds et mendiants, considérés comme un coût pour la société, étaient condamnés à la « peine de galères »[16], c'est-à-dire aux travaux forcés. Le protestantisme va aggraver cette conception de l'oisiveté et prôner le travail comme une vertu et un moyen de lutter contre l'oisiveté instinctive et les jouissances improductives. Robert Castel analyse la place des vagabonds dans la société préindustrielle. Ils sont chassés des bourgs et villes pour leur absence de territorialité et la menace supposée qu'ils représentent pour la classe bourgeoise[17]. Sédentarité et travail étaient considérés comme des valeurs de la société de l'époque. Il n'est pas certain que ces valeurs ne soient pas toujours majoritaires aujourd'hui. Dans un contexte économique où la dette publique avoisine 116 % du PIB selon l'INSEE[18], la lutte contre la pauvreté devient une charge de plus en plus lourde pour la société. Aussi, la recherche d'économies par la diminution des aides sociales n'est plus une ligne rouge infranchissable.

Malgré toutes les raisons sus-évoquées, nous pensons que la mise en place d'un revenu de base ou universel reste envisageable. Trois arguments juridiques peuvent être avancés.

Le Mouvement Français du Revenu de Base (MFRB) définit le revenu universel comme « un droit inaliénable, inconditionnel, cumulable avec d'autres revenus, distribué par une communauté politique à tous ses membres, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie, dont le montant et le financement sont ajustés démocratiquement ». A ce titre, on peut le considérer comme droit premier de tous les hommes.

Dès le XVIII^{e} siècle Thomas Paine[19] défendait l'idée selon laquelle « l'héritage laissé par Dieu aux hommes donne à chacun une part de cet héritage », posant ainsi les bases d'un revenu universel, inconditionnel et individuel. Il s'appuyait sur l'idée d'une anomalie résultant du fait qu'une minorité accaparait les fruits de la Nature pour s'enrichir au détriment de la majorité. On retrouve cette idée dans le concept de *biens communs de l'humanité* soutenu par un courant de la doctrine juridique[20]. Ajoutons que pour Yolande Bresson[21], 14% du PIB provient de nos ancêtres et constitue par conséquent notre héritage collectif. Nul ne devrait pouvoir s'approprier cette part collective qui devrait, en toute justice, être redistribuée.

[16] Kitts A., Mendicité ; vagabondage et contrôle social du moyen âge au XIX^{e} : état des recherches, *in* : Revue d'histoire de la protection social, 2008/1, n° 1, p. 37-56.

[17] Castel R., l'Insécurité sociale, La République des Idées, Seuil, 2003.

[18] https://www.insee.fr/fr/statistiques/8644919

[19] Thomas Paine (1737-1809) est considéré comme l'architecte intellectuel de la Révolution américaine. Il proposa de distribuer à chacun une rente foncière de 15 £ pour éviter les inégalités. De nationalité franco-américaine, il fut également député du Pas-de-Calais sous la Convention (1792).

[20] On parle aussi de patrimoine commun de l'humanité. Concept juridique né dans les années 60. Ce qui, *de facto*, entraine une interdiction pour un État ou un acteur privé de se l'approprier totalement ou partiellement.

[21] Yolande Bresson (1942-2014), économiste français, fondateur de l'Association pour l'instauration du revenu d'existence (AIRE).

Published in : ROSA, Fabrice ; THURIOT, Fabrice (dir.), *Travail, territoires et transitions. Actes du colloque de 2025 à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005977, doi : 10.17184/eac.9782813005977

Outre ces fondements plus philosophiques, il est possible de mobiliser des arguments juridiques opposables à l'État.

D'abord, la Déclaration universelle des droits de l'homme dispose que « Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays »[22]. On sait que la Charte sociale européenne est un traité en matière de droit de l'homme qui complète la Convention européenne des droits de l'homme. Ces deux instruments étant ancrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Cour de cassation considère désormais que « les principes énoncés par la Déclaration universelle des droits de l'homme s'imposent dès lors qu'ils sont repris par la Convention européenne des droits de l'homme qui, elle, s'inscrit dans l'ordre juridique interne »[23]. On trouve dans la charte sociale européenne, particulièrement dans son article 30, le droit d'être protégé contre la pauvreté et l'exclusion. S'il est vrai qu'en France, il existe de nombreux dispositifs allant en ce sens, rien ne nous empêche de vouloir faire davantage. Lutter contre la pauvreté n'empêche pas de vouloir l'éradiquer. Le revenu universel entre donc dans le périmètre de l'article 30. Par conséquent, on peut soutenir que l'État a également l'obligation de chercher à éradiquer la pauvreté. Rejeter un projet allant dans ce sens pourrait constituer une violation de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Même si cet argumentaire présente une certaine fragilité juridique, il n'empêche qu'il nous permet de soutenir que l'État se doit d'aller encore plus loin dans sa politique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Ensuite, le Préambule de la constitution de 1946[24] **précise que la société** « garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence ».

Enfin, la théorie du quasi-contrat mobilisée par Léon Bourgeois justifie l'obligation juridique, et non seulement morale, des plus aisés à l'égard des plus démunis[25]. Dans son unique ouvrage[26], la solidarité est au cœur de toute sa doctrine. Il s'agit d'une solidarité entre les hommes et entre les générations. Puisque les hommes sont interdépendants, liés les uns aux autres, alors nul ne peut prétendre ne rien devoir à la communauté à laquelle il appartient *de facto*. Nous avons tous une dette envers la société qui nous a permis de nous épanouir grâce à la communauté que nous constituons et sur laquelle nous nous sommes construits individuellement. Pour Léon Bourgeois,

[22] Déclaration universelle des droits de l'hommes, 10 décembre 1948, art. 22.

[23] La Cour de cassation s'est fondée sur la Déclaration universelle dans des arrêts du 26 mai 1998 de la chambre commerciale, du 25 mars 2021 de la Deuxième Chambre Civile pour rappeler les principes d'accessibilité du juge et de procès équitable et dans un arrêt du 5 juillet 2023 de la première chambre civile pour définir la prescription dans le crime d'esclavage.

[24] Préambule de la constitution du 27 octobre 1946, 11.

[25] Léon Bourgeois (1851-1925) fut le père du « solidarisme », théorie morale et sociale fondée sur le principe de solidarité entre les hommes.

[26] Bourgeois L, Solidarité, 1896.

Published in : ROSA, Fabrice ; THURIOT, Fabrice (dir.), *Travail, territoires et transitions. Actes du colloque de 2025 à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005977, doi : 10.17184/eac.9782813005977

le *self-made man* n'existe pas. Pour Léon Bourgeois et les solidaristes, un « quasi-contrat » est passé dès la naissance entre les hommes et la société. A ce titre, nous acquérons des droits et des devoirs, notamment celui de rendre une partie de ce que nous avons reçu. C'est la raison pour laquelle chacun a une dette vis-à-vis de la société à qui nous devons, en partie tout au moins, notre éducation, voire notre élévation dans l'échelle sociale. Sans oublier les générations antérieures qui ont contribué à notre situation présente et les générations futures auxquelles nous devons assurer une meilleure vie. Pour Léon Bourgeois, l'homme ne sera réellement libre que lorsqu'il se sera acquitté de toutes ses dettes. Il expose cette idée de « devoir social » dans « La Revue nouvelle »[27]. Finalement, il existe un devoir de solidarité-fraternité découlant de la vie en société elle-même. Nous sommes liés, qu'on le veuille ou non, par un lien étroit de solidarité.

2 Un revenu universel comme moyen de reconnaitre et valoriser toutes les activites

Selon nous, toute activité devrait être rémunérée ce qui permettrait également de reconnaître la « travail invisible ». Ce dernier est un concept canadien porté par le mouvement féministe, pour désigner le travail domestique, les gardes d'enfants assurées par les grands-parents, l'aide aux devoirs, le soutien psychologique ou émotionnel à ses proches mais aussi l'activité des stagiaires et des bénévoles. La valeur annuelle du travail invisible, au niveau mondial, a été estimée par le Bureau international du Travail (BIT) à 8 000 milliards de dollars américains en 2011. L'association féministe québécoise d'éducation et d'action sociale (Afeas) organise, depuis vingt-quatre ans maintenant, une journée internationale du travail invisible chaque premier mardi du mois d'avril, soit le 7 avril 2026 pour la prochaine. Or, ce travail n'est pas comptabilisé au titre du PIB alors qu'il crée une véritable richesse autant pour les organisations que les individus qui y ont recours. En France, l'Insee a estimé son coût à 60 milliards d'euros en 2010, soit l'équivalent d'un tiers du PIB de l'époque[28]. Dans tous les cas, il est particulièrement assumé par les femmes qui réalisent 64% des heures de travail domestique et 72% du travail ménager[29]. En outre, ce sont elles qui réduisent ou arrêtent leur activité professionnelle en présence de jeunes enfants avec toutes les conséquences que cela entraine au niveau personnel (non-réalisation de soi, frustration…) et professionnel (évolution de carrière ralentie ou stoppée, perte d'opportunités…)

Nous plaidons pour que les deux systèmes - travail et activité - coexistent. Le fait de r*econnaître l'utilité sociale* de chacun contribuera, sans doute, à rendre meilleur chacun d'entre nous. « *Si vis* pacem, cole justitiam » (« si tu veux la paix, cultive la justice ») ou, dit autrement, il ne peut y avoir de paix durable sans justice sociale. C'est dans cet esprit que s'inscrit le projet de revenu universel puisqu'il vise à rétablir un équilibre juste et non pas une égalité des situations.

[27] Revue belge créée en 1945, d'obédience catholique progressiste.

[28] https://www.capital.fr/economie-politique/nettoyer-cuisiner-le-travail-invisible-a-un-cout-et-il-est-tres-eleve-1511389 [consulté le 16/12/2025]

[29] Tous les chiffres Insee sont issus d'un article en ligne intitulé « Combien coûte le travail ménager ? », 20 Minutes, 7 avril 2025.

Published in : ROSA, Fabrice ; THURIOT, Fabrice (dir.), *Travail, territoires et transitions. Actes du colloque de 2025 à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005977, doi : 10.17184/eac.9782813005977

Le travail ne disparaitra pas c'est l'emploi qui se raréfiera à cause de l'arrivée massive des robots, des machines et de l'intelligence artificielle (IA). Au niveau mondial on compte en moyenne 74 robots pour 10 000 habitants. Mais des disparités importantes existent entre les pays. En Corée du Sud on parle de 632 robots par habitant, 309 en Allemagne, 132 en France. Se pose donc aussi le coût social de cette révolution numérique accélérée par l'arrivée massive de l'IA dans tous les secteurs de l'économie. Comment doit-on appréhender la richesse produite par ses remplaçants non humains compte tenu du fait que cela se traduit par une réduction des recettes issues des cotisations sociales destinées au financement de la protection sociale ?

La société salariale pourrait évoluer vers une société multi-active fondée sur une réelle reconnaissance de l'ensemble des activités socialement utiles. Il se peut que le modèle social d'après-guerre ait vécu. L'essayiste américain Jeremy Rifkin[30] annonce que le travail de demain sera concentré entre les mains de quelques-uns, comme le pouvoir et l'argent. Pour éviter que s'ouvre une ère de violence, deux mesures doivent être prises. D'abord, le partage du travail restant par une diminution du nombre d'heures hebdomadaires. Ensuite, par la création d'un secteur plus communautaire, débarrassé des logiques de l'économie marchande. Le revenu universel s'inscrit totalement dans cet objectif en déconnectant rémunération et travail. Nous épousons volontiers la thèse de Dominique Méda selon laquelle « l'émancipation par le travail et son remplacement par l'idée d'émancipation du travail permettrait ainsi d'échapper à une sacralisation de ce dernier colonisé ou contaminé par les raisons économiques »[31].

Il faut donner de l'argent aux pauvres pour permettre une vie digne. D'abord, cela permettrait de lutter efficacement contre toutes les poches d'inégalités qui frappent les plus vulnérables. On sait par exemple que les ouvriers ont une espérance de vie à 35 ans inférieure de 5,3 ans à celle des cadres[32], que l'état de santé des plus vulnérables économiquement est moins bon que celui des catégories sociales plus aisées[33]. Sans trop de surprises, de fortes inégalités existent dès l'école primaire entre les enfants d'origine modeste et ceux issus de familles de cadres[34]. Parallèlement et de manière assez étonnante, le FMI a établi, dans un bulletin de 2014, que les inégalités inhibent la croissance économique[35]. Il y a donc un *intérêt commun* à mettre en place des politiques publiques pour réduire les inégalités, voire les supprimer, car cela profiterait à tous. Ensuite, en donnant de l'argent aux pauvres, et contrairement à une idée très répandue, ils ne sombrent pas dans la paresse, bien au contraire. Même Esther Duflot, prix Nobel d'économie 2019, affirme que cela ne produit aucun effet négatif sur le travail[36]. L'expérience allemande, considérée comme la plus grande étude initiée à ce jour par la société civile, va dans le même sens[37]. Dans le cas allemand,

[30] Méda D., Rifkin J, *La fin du travail. In : Revue française de sociologie*, 1998, 39-3. P. 612-613.

[31] Entretien *in* Philosophie magazine, juin 2018, p.68 cité par Venkindt P-Y, Le revenu universel, une question de et pour la Philosophie sociale, *in* : Revue de droit sanitaire été social, 2020, p. 229.

[32] Insee, Espérance de vie à 35 ans par catégorie socioprofessionnelle et diplôme.

[33] Insee, France portrait social, 2023, p. 9.

[34] Observatoire des inégalités, Les inégalités sociales de l'école primaire à la fin du collège, août 2025.

[35] Bulletin du FMI, Les inégalités nuisent gravement à la croissance, selon les participants à un séminaire du FMI, 12 avril 2014.

[36] Hamon B., *préc.*, p. 20.

[37] https://www.rtbf.be/article/les-beneficiaires-du-revenu-universel-ne-travaillent-pas-moins-selon-une-etude-allemande-11531159 [consulté le 16/12/2025].

Published in : ROSA, Fabrice ; THURIOT, Fabrice (dir.), *Travail, territoires et transitions. Actes du colloque de 2025 à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005977, doi : 10.17184/eac.9782813005977

une centaine de personnes ont reçu, sans condition, une « rente mensuelle fixe », de 1200 euros de juin 2021 à mai 2024. Les bénéficiaires, âgés de 21 à 40 ans, étaient tous en emploi et percevaient un salaire mensuel compris entre 1100 et 2600 euros. Un groupe contrôle présentant les mêmes caractéristiques mais ne percevant pas la « rente mensuelle » a été parallèlement observé tout le temps de l'expérimentation. La conclusion principale est que 90 % des bénéficiaires ont travaillé en moyenne 40 heures par semaine, soit autant que le groupe contrôle. En outre, aucune cessation d'activité n'a été enregistrée durant l'expérience. En revanche, la capacité à épargner présente des différences notables. En effet, le groupe bénéficiaire a pu constituer une épargne mensuelle d'environ 779 €, soit plus du double de celle du groupe contrôle. A la fin de l'étude 50 % des bénéficiaires avaient un patrimoine supérieur à 10 000 € contre seulement 13 % au début de l'étude.

Le revenu universel permet la reconnaissance sociale de toutes les formes d'activités. Outre le fait qu'il ne produit aucun effet désincitatif sur le travail, il augmente considérablement le bien-être de ses bénéficiaires (baisse du stress, meilleure image de l'Administration, amélioration de la santé mentale...)[38]. L'expérience finlandaise, menée en 2017 et 2018, le confirme dans son rapport final[39]. De façon générale le bien-être économique procuré par le revenu universel se traduit par un sentiment de plus grande satisfaction à l'égard de la vie actuelle. Des études ont également démontré les effets positifs d'un revenu de base sur la diminution de la criminalité, la consommation de drogue et d'alcool[40]. Tout cela représente une économie certaine pour la société qu'il conviendrait d'évaluer[41].

Le revenu universel est un levier de rééquilibrage des pouvoirs pour plus d'égalité. Le revenu universel est un instrument sans équivalent de lutte contre le travail précaire car il casse l'asymétrie des forces entre l'employeur et le salarié. Il redonne aux bénéficiaires une liberté, plus particulièrement celle de refuser ou de négocier sur un pied d'égalité sans peur de tout perdre. Tout dépend alors du montant du revenu universel, qui, pour être efficace ne doit pas se situer en deçà du seuil de pauvreté. Ne l'oublions pas, l'objectif premier reste d'éradiquer la pauvreté qui n'est pas une fatalité mais d'avantage d'un choix politique. Depuis 2020, les cinq hommes les plus riches du monde ont doublé leur fortune tandis que, dans le même temps, la richesse cumulée de 5 milliards de personnes a baissé. C'est ce que révèle le nouveau rapport d'Oxfam sur les inégalités mondiales[42]. Par ailleurs, Oxfam France titre son rapport 2024 « Grandes fortunes, petits arrangements. Contre l'État les milliardaires sont rois… ». Eu égard au pouvoir qu'attribue l'argent, il est acquis que, sans une politique volontariste pour y mettre fin, l'influence des plus fortunés sur le pouvoir continuera à

[38] La précarité cause des problèmes de santé mentale qui contribuent à maintenir les pauvres dans leur situation. Voir, notamment : De Schutter O., L'économie du *burnout* : pauvreté et santé mentale, rapport du rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, octobre 2024.

[39] www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/igpde-editions-publications/revuesGestionPubliq ue/IGPDE-reactive-finlande-mai-2020.pdf [consulté le 16/12/2025].

[40] Bergman R., Utopies réalistes. En finir avec la pauvreté. Seuil, 2017, p. 55-65, particulièrement p. 63.

[41] Pour un exemple d'évaluation d'une politique publique qui « rapporte » plus qu'elle ne coûte : Citizing, Protection juridique des majeurs : Et si ça n'existait pas ? Évaluation socio-économique de la protection juridique des majeurs par les mandataires professionnels, septembre 2020. L'étude démontre que, pour 1€ investi dans la protection l'impact positif s'élève à 1€50.

[42] Oxfam, Multinationales et inégalités multiples, 2024.

Published in : ROSA, Fabrice ; THURIOT, Fabrice (dir.), *Travail, territoires et transitions. Actes du colloque de 2025 à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005977, doi : 10.17184/eac.9782813005977

s'exercer à la fois parce qu'ils possèdent les médias mais aussi parce qu'ils fréquentent les hautes sphères de l'État.

3 Propos conclusifs : vers l'instauration d'un droit au bonheur

On sait depuis Abord de Chatillon et Pickett que plus un pays est inégalitaire, plus ses habitants sont victimes de problèmes sanitaires et sociaux[43]. La réduction des inégalités conduit nécessairement à une vie plus heureuse. C'est le cas notamment des pays du nord de l'Europe - Finlande, Danemark et Suède - selon le classement du World Happiness Report. Outre l'absence de corruption, le système éducatif et une protection sociale exemplaires semblent expliquer cet état de fait. Selon Samuel Johnson (1709-1784)), écrivain américain, « la pauvreté est un grand ennemi du bonheur humain ; elle détruit à coup sûr la liberté et elle rend certaines vertus impraticables et d'autres extrêmement difficiles ».

Le 20 mars a été proclamé journée internationale du bonheur et du bien-être par résolution de l'ONU du 28 juin 2012[44]. Toujours selon cette dernière, « la recherche du bonheur est un objectif humain fondamental de l'humanité. L'Assemblée générale des Nations Unies reconnaît cet objectif et appelle à « une approche plus inclusive, équitable et équilibrée de la croissance économique qui favorise le bonheur et le bien-être de tous les peuples ».

Réfléchir la question du bonheur comme objectif politique est un préalable nécessaire à une réflexion plus globale visant à instaurer un revenu universel. Selon le Préambule de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, « l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes du malheur publics et la corruption des Gouvernements (…). Les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au *bonheur pour tous* ». Aussi peut-on y voir un fondement juridique de valeur constitutionnelle faisant peser sur l'État l'obligation de produire et de garantir les conditions du « bonheur pour tous ». *In fine*, il conviendrait de faire du bonheur un concept juridique, une norme du droit, un vocabulaire des États et des organisations internationales. En somme, un projet sociétal pour toutes les sociétés, un droit universel.

Bibliographie sommaire

BERGMAN Rutger, Utopies réalistes. En finir avec la pauvreté. Seuil, 2017, 256 p.

BOURDIEU Pierre, La double vérité du travail, Actes de la recherche en sciences sociales, vol 114, septembre 1996, p.89-90.

BOURGEOIS Léon, Solidarité, Hachette BNF, 2013, 174 p.

CASTEL Robert, l'Insécurité sociale, La République des Idées, Seuil, 2003, 95 p.

COLOMBI Denis., Où va l'argent des pauvres. Fantasmes politiques, réalités sociologiques, Editions Payot, 2020, 352 p.

[43] Abord de Chatillon E., Pickett K. et Wilkinson R., *Pour vivre heureux, vivons égaux ! Comment l'égalité réduit le stress, préserve la santé mentale et améliore le bien-être de tous*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2019.

[44] Résolution n° 66/281adoptée par l'Assemblée générale le 28 juin 2012.

Published in : ROSA, Fabrice ; THURIOT, Fabrice (dir.), *Travail, territoires et transitions. Actes du colloque de 2025 à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005977, doi : 10.17184/eac.9782813005977

DE SCHUTTER Olivier, L'économie du burnout : pauvreté et santé mentale, rapport du rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, octobre 2024, 22 p.

ENGEL Friedrich, Le rôle du travail dans la transformation du singe en homme, Culturea, 2024, 26 p.

HAMON Benoit, Ce qu'il faut de courage. Plaidoyer pour le revenu universel., Équateurs, 2020, 256 p.

LA BOETIE Étienne de, Discours de la servitude volontaire, Flammarion, 2016, 237 p

MEDA Dominique et RIFKIN Jeremy, *La fin du travail. In : Revue française de sociologie*, 1998, 39-3. p. 612-613.

MORE Thomas, L'Utopie, Broché, 2003, 128 p.

SUPIOT Alain, Le travail n'est pas une marchandise ? Contenu et sens du travail au XXIe siècle, Édition du Collège de France, 2019, 72 p.

SUPIOT Alain, Gouvernance par le nombre, Fayard, 2020, 608 p.

Published in : ROSA, Fabrice ; THURIOT, Fabrice (dir.), *Travail, territoires et transitions. Actes du colloque de 2025 à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005977, doi : 10.17184/eac.9782813005977